

Élite Triathlon

Politique d'adhésion et de remboursement.

Abonnement annuel

L'abonnement annuel comporte 48 semaines de programme d'entraînement et d'entraînements de groupe. Il est possible de payer l'abonnement annuel sur 12 mois ou en un seul versement selon la tarification en vigueur.

Abonnement à la session

Les sessions durent 12 semaines. Il est possible de s'inscrire au club en tout temps selon la tarification en vigueur.

Inscription à Triathlon Québec

L'inscription à Triathlon Québec est obligatoire pour tous les membres d'Élite Triathlon, jeunes et adultes, et ce pour tous les types d'abonnement (triathlon, aquathlon, natation...). C'est la responsabilité du membre de s'assurer que son abonnement à Triathlon Québec est à jour en tout temps. En application de la politique de Triathlon Québec, le club devra refuser le membre non-inscrit lors des entraînements de groupe jusqu'à mise en conformité de la situation.

Rabais familial

Le club offre 20% de rabais sur la facture familiale totale. Les membres doivent vivre sous un même toit et les abonnements/renouvellements doivent se faire au même moment.

Rabais participation

Un rabais est offert au réabonnement d'un membre qui a offert bénévolement de son temps à une activité du club, comme le Triathlon de Verdun. Les détails seront fournis au cas par cas.

Promotion Énergie Cardio

Le membership à Élite Triathlon permet de bénéficier d'un abonnement préférentiel auprès de Énergie Cardio Verdun. La promotion permet au membre de s'inscrire pour 12 mois au coût de \$15 par mois plus taxes. L'abonnement au Énergie Cardio de Verdun donne accès à tous les appareils, cours et activités, et ce à volonté.

Résiliation de l'abonnement et remboursement

Si pour une raison valable telle déménagement, condition médicale avec justificatif, perte d'emploi ou de revenus, un membre souhaite résilier son abonnement avec le club, il doit transmettre un avis écrit par courriel à clubelitetriathlon@gmail.com. La résiliation de l'abonnement ne sera effective qu'à compter de la date de réception de cet avis et toutes sommes due avant cette date sera payable conformément à notre entente.

Étant donné la résiliation prématurée de l'abonnement, une facture sera émise au membre dont le montant sera le moins élevé entre 50\$ ou 10% de la portion non utilisée de l'abonnement. Dans l'éventualité où

des sommes en trop ont été payées, le membre recevra le remboursement de ce montant, déduction faite de la pénalité mentionnée précédemment, dans les 30 jours suivant la date de résiliation. Si lors de l'abonnement, les frais de Triathlon Québec étaient inclus dans le coût, ceux-ci ne sont pas remboursables lors de la résiliation.

Expulsion d'un membre

Le conseil d'administration peut suspendre ou expulser un membre lorsque celui-ci a une conduite jugée irrespectueuse ou préjudiciable à l'égard des autres membres ou des entraîneurs. En cas de suspension ou d'expulsion, le Conseil d'administration doit, par courriel (ou par lettre en l'absence d'une adresse courriel), informer le membre de sa décision et des éléments qui la motivent. Cette décision est finale et sans appel.

Le membre suspendu ou expulsé du club ne recevra aucun remboursement de son abonnement.

Sans être limitative, voici la liste des situations pouvant donner lieu à des sanctions :

- comportement anti-sportif ou à caractère sexuel
- tout acte violent
- comportement intimidant auprès d'un membre ou d'un entraîneur
- non respect des consignes
- mise en danger d'autrui